

SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE SEINE ET MARNE

POLE PERFORMANCE SYSTEMES D'INFORMATION
SERVICE DES SYSTEMES D'INFORMATION

BUREAU du C.A.S.D.I.S

SEANCE DU 03 FEVRIER 2023

P.V. n° 116
Dossier n° 10

DÉLIBÉRATION DU BUREAU du C.A.S.D.I.S

Le Bureau du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de Seine-et-Marne,

VU la délibération n° 54 dossier 3.3-2.11 en date du 25 juin 2007 autorisant la cession à titre gracieux de matériels informatiques au seul profit des établissements scolaires et des associations implantés sur le Département de Seine-et-Marne,

VU la demande des associations de parents d'élèves (Trait d'union, PEEP et FCPE) de l'Ecole Paul Mathery à Avon, formulée par courrier reçu en date du 25 novembre 2022,

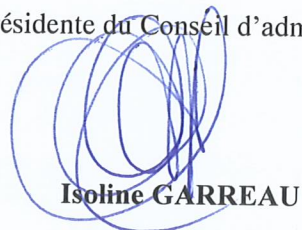
VU le mémoire de la Présidente du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de Seine-et-Marne relatif à la cession à titre gracieux d'un pc portable aux associations de parents d'élèves (Trait d'union, PEEP et FCPE) de l'Ecole Paul Mathery à Avon,

VU les avis émis,

Décide à l'unanimité,

- D'autoriser la cession, à titre gracieux, d'un pc portable, aux associations de parents d'élèves (Trait d'union, PEEP et FCPE) de l'Ecole Paul Mathery à Avon.

La Présidente du Conseil d'administration


Isoline GARREAU